Contrat de partenariat solidaire de Charcuterie (chipolatas, chair à saucisse)

Contenu du contrat :

Le présent contrat règle les modalités de vente de colis de viande, issue de l'agriculture biologique, entre le producteur « Le GAEC de Rublé », et les membres de l'AMAP LesGUMES de Saint Sébastien sur Loire. Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Élevage de cochons à la ferme de Rublé (Saint Colomban) :

Les associés du GAEC de Rublé élèvent environ 30 cochons par an. Ces derniers sont alimentés par le sérum de lait (liquide transparent qui reste lorsque l'on a extrait les protéines et les lipides du lait) issu de la fabrication des produits laitiers, par les restes de légumes bio de la ferme et en complément, par de la farine produite sur la ferme et du « remoulage bio » (reste du blé à la fabrication de la farine) que les éleveurs se procurent à la minoterie de leur commune. Les cochons sont abattus à l'âge de 6 mois par une entreprise locale. La distribution se fait à la ferme et par le biais des AMAP.

Les distributions :

Les distributions ont lieu le **Vendredi** à la salle René Couillaud de St Sébastien de **18h30 à 19h30**. Si la livraison de viande se produit un vendredi où il n'y a pas de livraison de produits laitiers, la viande sera amenée à Saint Sébastien par la ferme de Rublé si le nombre de colis le justifie, ou par un amapien dans le cas contraire (les colis seront alors récupérables sur le lieu de distribution d'une autre des AMAP de la Ferme de Rublé – par exemple Rezé ou Vertou -).

Les dates précises des distributions sont communiquées environ 1 mois à l'avance pour chaque type de viande.

Engagements réciproques :

Les éleveurs s'engagent :

- S'engage à fournir de la viande biologique de porc élevés à la ferme de Rublé.
- à assurer les distributions en camionnette réfrigérée garantissant le respect de la chaîne du froid.
- à cultiver dans le respect de la Charte des Amap : qualité sanitaire des produits, respect de la biodiversité et de l'environnement et selon les principes de l'agriculture biologique.

Je (l'adhérent) m'engage :

- S'engage à venir ou faire récupérer son colis lors des distributions (ou à la ferme de Rublé sur accord). Tout colis non retiré est perdu et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- à prendre les mesures nécessaires pour le respect de la chaîne du froid, notamment de me munir d'une glacière pour réceptionner les produits et de respecter les dates limites de consommation (DLC) des produits.

Les produits : Je choisis les quantités suivantes :

Produits	Prix	Janvier *		Mars *		Avril *	
	Unitaire	Nombre	Prix	Nombre	Prix	Nombre	Prix
Paquet de 8 chipolatas nature	7,00 €						
Paquet de 8 chipolatas aux herbes	7,00 €						
500g de chair à saucisse nature	6,00 €						
500g de chair à saucisse aux herbes	6,00 €						
TOTAL		chq n°1		chq n°2		chq n°3	

^{*}Les mois sont indicatifs et pourront être reportés sur le mois d'avant ou d'après en fonction de la production

Modalités de paiement :

UN SEUL CHEQUE par livraison (à l'ordre de :GAEC DE RUBLE)

Fait à Saint Sébastien sur Loire, en exemplaires le // 2017				
L'adhérent : adresse : tél : mail :	Les producteurs : GAËC de Rublé La ferme de Rublé 44310 Saint Colomban Tél : 02 40 73 67 03 mail : lafermederuble@orange.fr			
Signature :	Signature :			